



## Modèle d'avis aux autorités locales

Complétez tous les renseignements requis. Tous les champs indiqués par un astérisque (\*) sont obligatoires.

Objet : Avis de demande de licence pour devenir titulaire d'une licence en vertu de la <i>Loi sur le cannabis</i> et <i>Règlement sur le cannabis</i>	
Date (AAAA-MM-JJ)*	

Section 1 : Renseignements sur l'autorité locale	
Autorité locale*	Police locale ou détachement de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) Service d'incendie local Gouvernement local (gouvernement municipal tel que celui de la ville, la municipalité)
Adresse de l'autorité locale*	
Ville*	
Province*	
Code postal*	
Nom du maire, du chef du conseil, du chef des pompiers, du chef de la police ou du haut fonctionnaire*	

Section 2 : Renseignements sur le demandeur de licence liée au cannabis	
Le but de ce document est de fournir un avis à l'autorité locale, conformément à l'article 7 du <i>Règlement sur le cannabis</i> , qu'à compter du	
Date prévue pour la soumission de la demande de licence (AAAA-MM-JJ)*	
Le demandeur suivant soumet une demande de licence pour devenir titulaire d'une licence :	
Nom du demandeur de licence*	
Adresse du lieu, et l'adresse de chaque bâtiment sur le lieu, le cas échéant*	
Ville*	
Province*	
Code postal*	

Choisissez les catégories et sous-catégories des licences demandées qui seront menées à l'adresse du lieu indiqué sur les licences demandées selon la *Loi sur le cannabis et du Règlement sur le cannabis* \*

- Culture
  - Micro
  - Pépinière
  - Standard
- Transformation
  - Micro
  - Standard
- Vente à des fins médicales
  - Avec possession de cannabis
  - Sans possession de cannabis

Référez-vous à la liste d'activités autorisées ci-dessous associées avec les différentes catégories et sous-catégories de licence. Pour plus d'information à propos des licences de cannabis, référez-vous aux [Types de licence de cannabis et de chanvre industriel](#).

#### Licence de micro-culture

- posséder du cannabis
- cultiver, multiplier ou récolter du cannabis à l'intérieur ou à l'extérieur, sous réserve d'une limite de surface de culture de 800 m<sup>2</sup> maximum
- effectuer des activités connexes à l'intérieur, telles que le séchage, le taillage et le broyage
- effectuer des essais analytiques sur le cannabis
- effectuer des travaux de recherche et développement dans le cadre de vos activités autorisées, par exemple pour mettre au point de nouvelles procédures de culture
- vendre et distribuer du cannabis

#### Licence de culture en pépinière

- posséder du cannabis :
  - limité à 20 kg de têtes florales en tout temps (sans compter les graines)
  - les têtes florales (à l'exception des graines), les feuilles et les branches des plantes doivent être détruites dans les 30 jours suivant leur récolte
- cultiver, multiplier et récolter du cannabis à l'intérieur ou à l'extérieur, dans une zone de culture ayant une superficie ne dépassant pas 200 m<sup>2</sup> pour les plantes à bourgeons et à fleurs
- effectuer des activités connexes à l'intérieur, telles que le séchage
- effectuer des travaux de recherche et de développement dans le cadre de vos activités autorisées, par exemple pour mettre au point de nouvelles méthodes de culture
- vendre et distribuer du cannabis

#### Licence de culture standard

- posséder du cannabis
- cultiver, multiplier et récolter du cannabis à l'intérieur ou à l'extérieur
- effectuer des activités connexes à l'intérieur, telles que le séchage, le taillage et le broyage
- effectuer des tests analytiques sur le cannabis
- effectuer des travaux de recherche et de développement dans le cadre de vos activités autorisées, par exemple pour mettre au point de nouvelles méthodes de culture
- vendre et distribuer du cannabis

<p><b>Licence de micro-transformation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• posséder jusqu'à 2 400 kg de cannabis séché (ou sa quantité équivalente) par année civile</li> <li>• produire du cannabis autrement qu'en le cultivant, le multipliant ou le récoltant, ou en le synthétisant</li> <li>• effectuer des essais analytiques sur le cannabis</li> <li>• effectuer des travaux de recherche et développement dans le cadre de vos activités autorisées, par exemple pour mettre au point de nouvelles procédures de transformation</li> <li>• vendre et distribuer du cannabis</li> </ul> <p><b>Licence de transformation standard</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• posséder du cannabis</li> <li>• produire du cannabis autrement qu'en le cultivant, le multipliant ou en le récoltant</li> <li>• effectuer des essais analytiques sur le cannabis</li> <li>• effectuer des travaux de recherche et développement dans le cadre de vos activités autorisées, par exemple pour mettre au point de nouvelles méthodes de transformation</li> <li>• vendre et distribuer du cannabis</li> </ul> <p><b>Licence de vente à des fins médicales avec possession de cannabis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• posséder des produits du cannabis</li> <li>• vendre et distribuer des produits du cannabis</li> </ul> <p><b>Licence de vente à des fins médicales sans possession de cannabis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vendre des produits du cannabis</li> </ul>
--

Si vous avez besoin de plus de renseignements, veuillez communiquer avec le demandeur de licence liée au cannabis en utilisant ses coordonnées ci-dessous.	
Nom du responsable principal ou du suppléant*	
Téléphone ou courriel du demandeur de licence*	